Nations Unies A/63/PV.29

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

29e séance plénière
Lundi 20 octobre 2008, à 10 heures
New York

Président : M. d'Escoto Brockmann. . . . . (Nicaragua)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Points 57 et 43 de l'ordre du jour (*suite*)

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Secrétaire général (A/63/206)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/63/212)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/63/219)

M. Nsengimana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par Antigua-et-Barbuda, à la 27e séance, et le Kenya, à la 26e séance, au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique respectivement.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport examinant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'appui apporté par la communauté internationale (A/63/206), pour son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/63/212), et pour sa note intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/63/219).

Concernant les progrès de la mise en œuvre et l'appui apporté par la communauté internationale au NEPAD, le Rwanda se félicite de la déclaration politique (résolution 63/1) qui a été adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, ainsi que des recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Nous sommes fermement convaincus que, si ces recommandations sont mises en œuvre, elles offriront à l'Afrique un moyen de relever les nombreux défis auxquels elle fait face.

Le Rwanda est déterminé à aborder ses propres problèmes de développement sous l'égide du NEPAD et en s'attachant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que d'autres objectifs de développement convenus par la communauté internationale, et nous avons lancé un certain nombre d'initiatives afin de réaliser ces engagements.

M. Siles Alvarado (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Le Rwanda place les technologies de l'information et de la communication (TIC) au cœur de sa stratégie de développement. Le protocole de Kigali, signé à Kigali le 29 août 2006, est le cadre politique et réglementaire du réseau d'infrastructures TIC à large bande du NEPAD. Le protocole est entré en vigueur le 13 février 2008 et guidera la réalisation du réseau d'infrastructures TIC à large bande du NEPAD, composé d'un segment sous-marin, UHURUNET, et d'un segment terrestre, UMOJANET. Ce réseau permettra de mettre en place des télécommunications de qualité et à un prix abordable en connectant l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et le reste du continent africain. Ce sera une avancée majeure vers l'interconnexion du continent africain et cela contribuera à combler la fracture numérique. Nous exhortons par conséquent les pays qui n'ont pas encore ratifié le protocole de Kigali à le faire afin de garantir sa mise en œuvre.

Le projet de démonstration des cyberécoles du NEPAD – Démo – dont l'objectif est d'équiper les écoles africaines avec les technologies de l'information et de la communication appropriées, ainsi que l'équipement et les appareils, pour veiller à ce que la jeunesse africaine puisse avoir acquis à la fin du primaire et du secondaire les qualifications nécessaires, et pour contribuer à l'amélioration d'une éducation sur le continent en introduisant les technologies de l'information et de la communication nécessaire par le biais de la formation et en fournissant le contenu numérique nécessaire à toutes les écoles africaines afin de leur permettre de fonctionner de façon efficace dans la société de l'information et de l'économie du savoir. La cyberécole est en mise en œuvre par le biais du Partenariat de la société d'Informations pour le Développement de l'Afrique (INSPAD), et deux sociétés sous l'égide de l'INSPAD – Cisco et Microsoft – ont formé un consortium pour fournir un appui au Rwanda.

Le rapport d'examen pour le Rwanda du mécanisme d'évaluation intra-africaine a été publié en novembre 2005. Depuis sa publication, nous avons enregistré des progrès formidables dans tous les domaines d'intervention du mécanisme.

En ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance politique, le Rwanda a organisé avec succès des élections au niveau local et national, et à la suite des élections parlementaires récemment conduites, pour la première fois dans notre histoire, les femmes occupent 56 % des sièges, ce qui nous place non seulement à la tête de l'Afrique, mais du monde. Nous avons également enregistré des progrès notables dans les domaines de la décentralisation et des réformes du secteur judiciaire.

En ce qui concerne la gouvernance économique et la gestion, le Rwanda respecte maintenant entièrement les meilleures pratiques pour la transparence budgétaire. Nous sommes résolus à maintenir une politique de tolérance zéro face à la corruption et nous avons établi des institutions pour appliquer cette politique. Des progrès significatifs ont été accomplis en termes de gouvernance des sociétés grâce à l'adoption d'une législation sur les sociétés et grâce aux développements socioéconomiques, basée sur notre vision 2020 et sur le développement économique de seconde génération et la stratégie de réduction de la pauvreté.

Les progrès que le Rwanda et l'Afrique ont réalisés pour mettre en œuvre leurs engagements dans le cadre du NEPAD peuvent être constatés partout. Cependant, ces progrès risquent d'être compromis par les crises alimentaires, énergétiques et économiques, qui ont toutes un effet sur l'Afrique bien plus que sur d'autres continents. Il est donc impératif que la communauté internationale réponde à ces crises rapidement et de façon décisive en mettant pleinement en œuvre la déclaration politique sur les besoins en matière de développement de l'Afrique (résolution 63/1) et les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Le commerce et les investissements sont cependant les vrais garants de l'Afrique pour ce qui est de son développement économique et social, et il est essentiel que le Cycle de Doha sur le développement reprenne pour que l'Afrique joue le rôle qui lui revient dans le système commercial international.

En ce qui concerne les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Rwanda se félicite des différentes initiatives qui ont été prises par la communauté internationale pour prévenir les conflits en Afrique. Nous nous félicitons tout particulièrement des partenariats établis entre l'Organisation des Nations unies et l'Union africaine pour prévenir les conflits en Afrique et pour y faire face. Je tiens à souligner que le Rwanda est tout à fait convaincu que la prévention demeure la meilleure méthode et la méthode préférable

pour promouvoir la paix et le développement durables en Afrique.

Le rapport du Secrétaire général (A/63/212) dresse un tableau optimiste de la situation en République démocratique du Congo, et nous aimerions beaucoup pouvoir partager son optimisme. Cependant, les événements ont récemment montré que la situation est loin d'être encourageante. Le fait que l'on n'ait pas fait face à la menace que représentent les forces génocides des Forces armées rwandaises/Interahamwe pour le peuple du Rwanda et de la République démocratique du Congo, tel que mentionné dans le communiqué de Nairobi et dans la résolution 1804 (2008) du Conseil de sécurité, a conduit à la poursuite du conflit. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle veille à ce que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et le Gouvernement de la République démocratique du Congo honorent leurs engagements, tels qu'énoncés dans le communiqué de Nairobi et dans la résolution 1804 (2008) du Conseil de sécurité.

Le Rwanda se félicite des partenariats que les organisations régionales ont forgés avec l'ONU pour des opérations de maintien de la paix, en particulier pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Le Rwanda est toujours fermement résolu à jouer son rôle d'important fournisseur de contingents à cette force.

(*l'orateur poursuit en français*)

À propos de la décennie 2001-2010 pour faire reculer le paludisme dans les pays en voie de développement, et en particulier en Afrique, la note du Secrétaire général (A/63/219) montre les progrès accomplis, notamment en Afrique, dans la lutte contre le paludisme.

Le rapport mondial sur le paludisme indique que le Rwanda a réussi à réduire de 66 % les cas de paludisme au cours d'une période de six ans. Nous comptons atteindre, à l'horizon 2012, la phase préliminaire d'éradication de cette maladie, ce qui signifie que nous aurons alors moins d'un cas avéré de paludisme pour 1 000 habitants. Ces progrès ont été possibles notamment grâce aux actions suivantes : la promotion de la distribution massive à des coûts modérés des moustiquaires imprégnées d'insecticide sur une longue durée, le traitement rapide et précis par l'administration de médicaments appropriés – ACT –, l'exécution de la gestion de proximité de la fièvre par des agents communautaires de santé, le contrôle de la maladie par des campagnes de désinfection des logements, l'accroissement de la fréquentation des services de santé, l'accroissement du nombre de personnes disposant d'une assurance maladie.

Le Rwanda reste profondément attaché à la lutte contre la maladie au Rwanda et en Afrique.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le représentant de la France pour la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union européenne et que j'approuve pleinement. Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour son rapport complet sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/63/206).

En sa qualité de nouveau Président du Groupe des Huit (G-8), l'Italie a pris acte de l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale – qui a été réitéré par le Kenya au nom de l'Union africaine et par de nombreux autres collègues, dont le représentant du Rwanda qui vient de parler – pour empêcher que les troubles actuels sur les marchés mondiaux ne relèguent au second plan les besoins de l'Afrique aux yeux de la communauté internationale. Je voudrais à nouveau assurer l'Assemblée que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir à cet effet. En effet, il est temps que le G-8 relance son partenariat avec l'Afrique et agisse en tant que catalyseur afin de redoubler d'efforts à tous les niveaux en faveur du NEPAD.

L'Organisation des Nations Unies est le cadre naturel et nécessaire de coordination de nos efforts et de détermination de nos stratégies, en pleine conformité avec la vision des membres africains. La réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement a constitué une formidable opportunité. Je voudrais rappeler que, au Sommet du G-8 tenu à Gênes il y a sept ans, l'Italie avait proposé un Plan d'action pour l'Afrique qui a été ensuite approuvé au Sommet du G-8 tenu à Kananaskis (Canada). Le plan porte exactement sur les mêmes objectifs que ceux poursuivis par le NEPAD : une Afrique débarrassée de tout conflit, de la famine et des violations des droits de l'homme.

Lors de la réunion de haut niveau, un grand nombre de dirigeants africains ont lancé un appel pour qu'on s'engage collectivement à entreprendre une action ciblée dans les domaines de l'aide et du

commerce. L'Italie souhaite transmettre ce sens de l'urgence au Sommet du G-8 en 2009. Les éléments découlant de ce débat seront donc également et dûment reflétés dans nos propositions pour le Sommet.

Nous avons pris bonne note des attentes de l'Afrique sur le plan du renforcement des flux de ressources. En effet, l'amélioration de la qualité de l'assistance est une priorité clef. En Afrique, la gouvernance s'améliore à la fois au niveau national et au niveau local. En même temps, l'assistance doit être mieux coordonnée, plus prévisible et moins tributaire des conditions du moment. Nous devons veiller à une meilleure harmonisation entre donateurs, en évitant les doubles emplois inutiles. Le Forum de haut niveau d'Accra a souligné combien ces préoccupations étaient vives. Après les déclarations de Rome, de Paris et d'Accra, nous pensons que la prochaine Conférence de Doha en novembre représentera une occasion exceptionnelle de développer les progrès dans ces domaines.

L'objectif, fixé par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, d'une Afrique débarrassée de tout conflit, revêt également une dimension stratégique. Notre dénominateur commun doit demeurer la promotion de la prise en main par l'Afrique du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

Mon gouvernement s'est engagé à appuyer le renforcement des institutions africaines dans les domaines de l'alerte précoce, de la diplomatie préventive, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits. Le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine doit être considéré comme la pierre angulaire de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, telles que l'Union européenne, qui sont actives en Afrique. À cet effet, mon Gouvernement a contribué à hauteur de 40 millions d'euros à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

L'action dans ce domaine doit être appuyée par une vision politique claire. C'est pourquoi le processus de prise de décisions à l'ONU doit respecter le principe de prise en main de la question par l'Afrique et agir conformément à ce principe que nous reconnaissons pour les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, mon pays s'est engagé à respecter ce principe. Nous pensons qu'un renforcement de la coopération entre le Conseil et les principaux acteurs régionaux constituerait un atout majeur pour garantir des résultats concrets en matière de gestion des crises. La réunion mixte tenue le 16 avril 2008 entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a constitué une étape marquante de ce processus.

Néanmoins, la viabilité de nos politiques dépendra de notre bonne gestion des causes fondamentales de l'instabilité. La lutte contre l'extrême pauvreté, le chômage des jeunes et la dégradation de l'environnement ainsi que la lutte contre les pandémies, telles que le paludisme, qui affaiblissent les ressources humaines de l'Afrique, sont des entreprises qui relèvent de l'intérêt général. Il est donc essentiel que chaque membre de la communauté internationale s'engage pleinement à relever ces défis.

M^me^ Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite appuyer la déclaration politique (résolution 63/1) adoptée le 22 septembre 2008 à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le thème : Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives. La Déclaration réaffirme la foi des États Membres en un avenir prospère pour l'Afrique, consacrant pleinement les valeurs humaines fondamentales de paix et de dignité.

Le Kazakhstan appuie les efforts de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble pour mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre des programmes et projets dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est considéré comme un programme central dans le domaine du développement pour le continent. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir mis en place le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en vue d'accroître l'appui international au NEPAD.

Des progrès notables ont été réalisés au niveau mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs convenus au niveau international. Cependant, le Kazakhstan note avec regret que, au fur et à mesure que nous approchons du point de mi-parcours par rapport à l'échéance fixée en 2000 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Afrique demeure le seul continent à la traîne pour

tous les objectifs malgré une hausse récente très encourageante de son taux de croissance économique et une amélioration globale de sa politique environnementale sur le continent.

En reconnaissant le rôle moteur de l'ONU dans la mise en œuvre du NEPAD, nous pensons que l'Organisation et ses divisions structurelles doivent réexaminer leur méthode de répartition des fonds en vue de renforcer leur appui aux pays d'Afrique dans leurs efforts pour réaliser les OMD dans les délais prévus. La récente flambée des prix des denrées alimentaires pèse lourdement sur les économies africaines et menace de réduire à zéro les progrès réalisés à grand peine pour lutter contre la faim et la malnutrition. Cependant, la crise offre également la possibilité d'accroître les dépenses nécessaires dans le domaine de l'agriculture et de supprimer les obstacles à un système commercial ouvert pour les produits agricoles favorable aux pays africains.

En tant que pays sans littoral qui doit faire face à des problèmes commerciaux, nous comprenons les difficultés qu'a l'Afrique à surmonter les barrières commerciales entravant les exportations de produits vers les marchés internationaux ainsi que les exportations de matières premières. Comme il ressort du récent document final de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (résolution 63/2), les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures doivent être gérés au niveau régional pour que les pays puissent bénéficier d'économies d'échelle, développer le commerce intra-africain et renforcer la concurrence au sein de l'économie mondiale. À cet égard, le Cycle de négociations de Doha doit déterminer les préférences commerciales à accorder à l'Afrique en vue d'accélérer son développement.

En tant que pays dont l'économie est en transition et qui possède de grandes richesses naturelles, le Kazakhstan est pleinement conscient des problèmes rencontrés par les pays africains qui cherchent à intégrer le système des relations économiques internationales. À cet égard, il appuie pleinement les efforts du Groupe des Huit et des autres pays donateurs pour alléger le fardeau de la dette par des moyens multilatéraux et bilatéraux, et pour promouvoir l'investissement direct étranger qui permettrait de renforcer les capacités, de diversifier et de développer les marchés régionaux ainsi que de créer une réserve de ressources humaines hautement qualifiées.

Nous sommes convaincus que la responsabilité principale de la réalisation des objectifs de développement revient aux gouvernements africains, qui font preuve d'un esprit d'initiative remarquable depuis quelques années. Cependant, pour atteindre les OMD, il faut accroître le financement public externe du développement afin qu'il atteigne 72 milliards de dollars par an.

À ce propos, ma délégation s'inquiète de la baisse de l'aide publique au développement (APD) de l'Afrique observée ces dernières années et considère que l'ONU devrait jouer un rôle crucial pour que l'objectif relatif à la formation de partenariats soit atteint et que les pays donateurs honorent leurs engagements concernant la réalisation des OMD, notamment en Afrique. En même temps, il importe non seulement d'augmenter le volume des ressources extérieures mais aussi d'améliorer la qualité de l'aide en alignant celle-ci sur les priorités des pays.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous prenons acte de la collaboration active qui prévaut dans le cadre de la coopération Sud-Sud entre les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire. Nous estimons qu'une telle collaboration permettra de faire progresser le développement de l'Afrique. Pour notre part, en tant que pays qui a su surmonter une crise due à son économie en transition, nous sommes disposés à coopérer avec les pays du continent africain dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à fournir une assistance technique dans les secteurs financier et agricole, la formation d'experts et la diversification de l'économie.

Compte tenu de la situation instable sur le continent, qui fait obstacle à un développement humain harmonieux, nous appuyons la proposition d'accroître le nombre de membres du Conseil de sécurité afin d'offrir le nombre maximum de sièges à des États d'Afrique, de façon à encourager une plus grande participation de ces pays au règlement des questions de paix et de sécurité.

Pour terminer, nous espérons que la communauté internationale, en respectant l'engagement qu'elle a pris en faveur du continent appelé à juste titre le « berceau de l'humanité », unira ses forces pour aider les peuples africains dans leur quête d'une vie décente.

M. Gioia (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent les membres du Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD) pour leur mise en œuvre continue et solide de programmes qui favorisent la bonne gouvernance et la croissance économique dans l'ensemble de l'Afrique. Nous demeurons fermement convaincus de l'intérêt du NEPAD et estimons que ses activités sont essentielles pour réaliser la vision selon laquelle chaque génération devrait faire mieux que la précédente sur le plan de la liberté, de la prospérité et de la sécurité.

Outre la bonne gouvernance, le développement de l'infrastructure et la création de conditions propices à des investissements privés soutenus, l'appui aux agriculteurs africains reste crucial pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme l'Assemblée le sait, l'Union africaine et le Président Bush ont organisé une rencontre de dirigeants mondiaux issus du monde des affaires, de fondations et d'organisations non gouvernementales pour contribuer à promouvoir la sécurité alimentaire en recensant les volontés de partenariat le long de la chaîne de valeur agricole.

En réponse à l'engagement pris par l'Union africaine d'accélérer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, les Etats-Unis ont promis d'œuvrer à lever les obstacles clefs à la mise en œuvre du Programme. Parallèlement aux 5,5 milliards de dollars débloqués par le Président Bush pour combattre la faim et promouvoir le développement agricole, des dirigeants du secteur privé des États-Unis ont également décidé de fournir une aide.

Monsanto a annoncé qu'elle investit environ 3 millions de dollars par jour, soit plus d'un milliard de dollars par an, principalement dans les domaines de l'obtention de nouveautés végétales et de la biotechnologie, afin de mettre au point des graines améliorées de blé, de coton, de soja et de légumes. John Deere se concentre sur la diffusion des équipements et technologies agricoles nécessaires pour améliorer sensiblement la productivité avec une technique de travail minimum du sol. Land O'Lakes collabore avec des groupes et coopératives d'agriculteurs en Afrique pour accroître les revenus des petits exploitants pauvres et produire des produits frais plus abordables et de meilleure qualité pour les consommateurs. La Fondation Gates travaille avec un large éventail de partenaires, s'efforçant d'améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur agricole – planter la meilleure qualité de graine possible, améliorer les pratiques de gestion fermière et acheminer les récoltes vers le marché – et consacre plus de 900 millions de dollars à aider les petits cultivateurs d'Afrique et d'Asie du Sud à accroître leur productivité et leurs revenus.

Déjà, la Millennium Challenge Corporation (MCC), fondée en 2004, a versé plus de la moitié du total de ses dons qui s'élèvent à 5,5 milliards de dollars pour le développement agricole et rural, 1,7 milliard de dollars allant à la seule agriculture africaine. La Millennium Challenge Corporation a également annoncé une entreprise en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique.

Les États-Unis restent attachés à appuyer le Programme intégré du NEPAD pour le développement de l'agriculture en Afrique. Nous le faisons dans six pays qui respectent leurs engagements et par l'intermédiaire de l'Initiative to End Hunger in Africa, qui fournit une assistance dans trois domaines : science et technologie, liens entre les producteurs et les marchés, et sensibilisation des plus vulnérables. Notre appui au Programme est d'environ 200 millions de dollars annuels sur cinq ans.

Je voudrais donner à l'Assemblée générale une mise à jour des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme. En 2005, nous avons annoncé une contribution de 1,2 milliard de dollars et quelques d'ici à 2010 en faveur de 15 des pays africains les plus durement touchés. L'Initiative travaille en partenariat avec les gouvernements hôtes, les organisations non gouvernementales et les groupes confessionnels et communautaires afin d'offrir aux plus pauvres parmi les pauvres des services de pulvérisation à l'intérieur des logements d'insecticide à effet rémanent pour tenir les moustiques meurtriers à l'écart, de distribuer des moustiquaires imprégnées d'insecticide et de prodiguer aux femmes enceintes des traitements préventifs contre le paludisme.

L'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme aide également à renforcer les capacités pour les stratégies nationales de mise en œuvre. Après deux ans d'exécution, je suis en mesure de dire qu'elle produit des résultats certains. Par exemple, à Zanzibar, le pourcentage d'enfants testés positifs au paludisme est passé de 20 % en 2005 à moins de 1 % aujourd'hui. Les États-Unis sont devenus le premier contributeur – avec 2,5 milliards de dollars jusqu'à présent – au

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général et les membres du Secrétariat de nous avoir présenté le rapport (A/63/206) sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international en ce qui concerne le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, nous exhortons le Programme des Nations Unies pour le développement à continuer d'accroître son appui aux États africains sur le terrain et à la mise en œuvre des programmes du NEPAD.

En somme, comme en témoigne notre engagement en faveur de la population africaine dans le domaine de l'agriculture et dans le traitement et la prévention du paludisme, et nos nombreuses autres initiatives pour aider l'Afrique subsaharienne, les États-Unis restent aux côtés de leurs partenaires africains pour éliminer durablement la pauvreté et réaliser la promesse d'une vie meilleure pour tous.

M. Matenje (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, adresser les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/63/206), pour son rapport sur l'application des recommandations contenues dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/63/212), et pour sa note transmettant le rapport sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (A/63/219).

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la République du Kenya au nom du Groupe des États d'Afrique et par la République d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les rapports dont nous sommes saisis indiquent que de nombreux faits récents positifs sont actuellement en cours en Afrique. Parmi ces tendances positives, citons la création de l'Union africaine et de son programme de développement socioéconomique, le NEPAD; le rôle accru de l'Afrique elle-même dans le règlement des conflits sur notre continent; un engagement croissant en faveur du développement centré sur l'être humain, et de l'intégration régionale et enfin, la volonté de plus en plus affirmée d'examiner et de traiter les questions politiques et socioéconomiques délicates au moyen du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et d'engager les réformes nécessaires.

En dépit de ces progrès, l'Afrique continue de rencontrer des difficultés, dont la hausse des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, le changement climatique, l'échec du Cycle de négociations de Doha pour le développement et l'effondrement des marchés financiers internationaux. En outre, compte tenu de l'aggravation de la pauvreté, les progrès économiques actuellement réalisés sur le continent et dans certains pays africains en particulier n'ont pas encore produit de manière visible les ressources nécessaires pour éradiquer la pauvreté, en particulier parmi les populations les plus démunies, qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Sauf si les engagements en faveur des objectifs du NEPAD sont pleinement et rapidement réalisés, l'Afrique en général a peu de chances d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dans les délais fixés.

Il n'est donc pas étonnant qu'à la réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue le 22 septembre 2008, de nombreux dirigeants africains aient lancé un appel à faire face à la nécessité urgente de promouvoir le commerce international, l'investissement étranger direct et le développement des infrastructures en Afrique, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et des transports et dans la lutte contre le changement climatique. Le Malawi souscrit à cet appel.

Le Malawi, pour sa part, mène actuellement plusieurs initiatives dans le domaine agricole, dont un programme de subventions à l'intention des petits exploitants, afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de combattre la pauvreté et la faim au niveau national. Le Malawi met actuellement en place des ceintures vertes le long de ses lacs et cours d'eau afin d'augmenter la production agricole et donc de soutenir son économie, essentiellement basée sur l'agriculture. Le Malawi espère que ces initiatives lui permettront de réaliser les OMD.

Dans l'objectif de réduire les coûts de transport et de promouvoir l'accès au commerce international, le Malawi, le Mozambique et la Zambie ont présenté au NEPAD et à la Communauté de développement de l'Afrique australe un projet de voie navigable empruntant la Chiré, au Malawi et au Mozambique, et

le Zambèze, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe pour déboucher sur le port de Chinde, au Mozambique, sur l'océan Indien. Nous sommes convaincus que le projet de navigation Chiré-Zambèze constitue une solution d'urgence pour faire face aux difficultés de transport rencontrées par le Malawi, la Zambie et l'arrière-pays du Mozambique pour accéder aux échanges commerciaux internationaux. C'est là un exemple de projet de nature à résoudre d'urgence les défis auxquels se heurte le développement en Afrique, comme le paragraphe 39 de la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1), adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui s'est tenue le 22 septembre 2008. Le Malawi salue l'adoption de cette déclaration. En conséquence, nous espérons vivement recevoir l'appui de la communauté internationale pour la mise en œuvre du projet de navigation Chiré-Zambèze.

À cet égard, nous nous associons aux orateurs qui ont appelé les pays industrialisés à honorer les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du NEPAD, à accroître leur aide publique au développement et à la mettre aussitôt que possible à la disposition des pays en développement. Nous appelons également à une reprise et à une conclusion rapides du Cycle de négociations de Doha pour le développement, afin d'offrir aux pays en développement un accès équitable au commerce international et de leur permettre de créer les richesses dont ils ont si cruellement besoin pour faire reculer la pauvreté. Nous espérons que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, donnera à la communauté internationale l'occasion de sortir les négociations commerciales de l'impasse où elles se trouvent actuellement.

Le Malawi reconnaît que le développement économique en Afrique ne peut être réalisé sans paix et sans sécurité réelles. Nous saluons donc les progrès réalisés à ce jour sous les auspices de l'ONU pour prévenir de nouveaux conflits et régler les conflits existants en Afrique. Nous louons également les efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix pour favoriser une paix et une sécurité durables dans les zones d'Afriques touchées par des conflits. Le Malawi continuera de jouer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité, comme le montre sa participation aux missions de maintien de la paix sur le continent africain et au-delà.

Le paludisme reste l'une des plus graves menaces auxquelles se heurte le développement de l'Afrique. Ses effets dévastateurs sont encore aggravés par ceux de la tuberculose et du VIH/sida, qui touchent des millions de personnes. Le paludisme est un problème majeur de santé publique au Malawi et demeure la cause la plus répandue de maladie et de décès chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes enceintes. Il est à lui seul à l'origine de 40 % des consultations ambulatoires dans la plupart des établissements sanitaires du pays. Pour répondre à ce problème, le Gouvernement malawien met actuellement en œuvre un plan stratégique de lutte contre le paludisme, conçu en conformité avec le projet Faire reculer le paludisme. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a intensifié sa lutte contre le paludisme en mettant en œuvre des mesures comprenant la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, en particulier aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans, et la prise en charge rapide et efficace des patients dans les 24 heures suivant l'apparition de la maladie. L'on compte que 97 % des foyers de notre pays disposeront d'au moins une moustiquaire d'ici à 2015.

Bien que les mesures préventives telles que la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide soient extrêmement bienvenues, nous estimons qu'il faut apporter des réformes fondamentales à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin que les médicaments traitant le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida deviennent abordables et facilement accessibles en Afrique. En outre, pour libérer le continent africain du paludisme, les initiatives transnationales devraient être intensifiées.

Pour terminer, le Malawi se félicite de l'appui qu'il reçoit dans sa lutte contre le paludisme de la part de ses partenaires de développement, dont les Nations Unies et leurs institutions, le Fonds mondial et l'initiative du Président Bush pour lutter contre le paludisme. Nous nous félicitons également du Plan d'action mondial sur le paludisme annoncé par M. Ray Chambers, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée

générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^me^ Ritola (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) que de prendre la parole à l'occasion de cet important débat annuel.

L'approche de la FICR concernant le développement africain est fondée sur les populations locales. Selon nous, les efforts en vue d'un développement durable devraient en priorité consister à permettre aux personnes pauvres et vulnérables de mieux faire face aux risques actuels et futurs. Nous avons à cœur de responsabiliser les populations elles-mêmes et de les placer au centre de notre action.

Aujourd'hui, l'Afrique connaît un problème de développement urgent, dû à l'accumulation des crises alimentaires et énergétiques actuelles, du changement climatique et de l'intensité croissante des catastrophes naturelles. Ces défis multidimensionnels contribuent à aggraver les menaces qui pèsent sur le continent et à rendre vulnérable une partie croissante de ses habitants. La non-réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) accentuerait encore cette fragilité. Par conséquent, engagement et volonté politique sont essentiels pour encourager le développement humain et assurer, à Doha, une issue favorable aux populations pauvres.

Les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics et grâce à leur présence sur presque tout le continent africain, ont une aptitude unique à travailler avec les gouvernements pour renforcer les communautés et promouvoir le développement.

Le rôle des sociétés nationales est crucial, en particulier pour mobiliser des millions de volontaires bien formés et respectés afin de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de santé et aux risques liés aux catastrophes, promouvoir les bonnes pratiques à l'échelle des communautés et œuvrer en faveur d'un accès accru à l'eau et aux ressources alimentaires. Notre approche est conforme à la vision du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) quant à l'importance du renforcement des partenariats. Aucun gouvernement, aucune organisation ne peut de manière isolée vaincre vraiment les difficultés que l'Afrique a à surmonter. La valeur des partenariats ne saurait donc être surestimée et ces partenariats doivent bénéficier de la participation des communautés pour être véritablement efficaces.

La FICR a réagi à la crise alimentaire en mettant en place un cadre stratégique sur cinq ans pour la sécurité alimentaire avec les sociétés nationales de 15 pays d'Afrique australe. L'objectif est d'intensifier nos efforts dans le domaine des programmes nationaux de sécurité alimentaire et de fournir à au moins 20 % des populations les plus vulnérables une aide à la sécurité alimentaire à long terme en renforçant leurs capacités de résistance.

Au Mali, afin de lutter contre l'insécurité alimentaire dans la région du Cercle de Goundam, la Croix-Rouge malienne a aidé à améliorer les perspectives d'avenir de 43 000 habitants de cette zone et a donné aux communautés locales un nouvel espoir et un nouveau but.

Au Burundi, dans le cadre d'un projet de perfectionnement étalé sur trois ans, 30 000 volontaires ont été formés pour faire en sorte qu'une fois le projet mené à bien, les comités de village élus favorisent la fourniture de services communautaires à plus de 2 700 villages. Ce projet a bénéficié de l'appui généreux du Président de la République et d'autres membres du Gouvernement, qui le considèrent comme une mesure cruciale pour le développement du pays.

Le programme de lutte contre le paludisme de la FICR, dans le cadre duquel plus de 12 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée ont été distribuées depuis 2002 dans les pays où le paludisme est à l'état endémique, a été mis en place avec l'aide d'un large éventail de partenaires et a obtenu des résultats tout à fait remarquables sur le plan de la réduction de la mortalité et du rétablissement de la confiance au sein des communautés locales. Notre alliance mondiale contre le VIH est un véritable modèle pour rendre la santé et la prospérité qu'elle mérite à tant d'égards à la population africaine. Il ne s'agit pas là de simples programmes de santé publique, mais d'éléments fondamentaux des programmes de développement.

Ce sont là des exemples de partenariats qui fonctionnent pour le développement de l'Afrique et qui reflètent l'engagement de la FICR vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous

prenons même l'initiative de faire évoluer le débat. La septième Conférence panafricaine des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réunit en ce moment même à Johannesburg, et rassemble 53 sociétés nationales africaines et des observateurs du monde entier, y compris des gouvernements et l'ONU elle-même. Nous espérons faire franchir une nouvelle étape à ce partenariat sur le thème « Agissons ensemble en Afrique ». Nous attendons avec intérêt de pouvoir présenter les résultats de cette importante réunion et, aujourd'hui, nous remercions sincèrement le Gouvernement et la Mission permanente de l'Afrique du Sud de leur soutien constant à nos objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Etat observateur du Saint-Siège.

M. Bené (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure d'être présent aujourd'hui et je fais donc la présente déclaration en son nom.

Ma délégation se félicite du rapport très complet de l'Organisation mondiale de la santé (voir A/63/219) sur l'application de la résolution 62/180 de l'Assemblée générale intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » et elle prend note des difficultés à combattre cette maladie et des progrès accomplis en ce sens jusqu'à présent.

La récente décision de l'Assemblée générale d'accorder davantage d'attention aux pays en développement, particulièrement en Afrique, constitue un pas dans la bonne direction, en particulier parce qu'elle reconnaît que le paludisme peut sensiblement reculer grâce à la sensibilisation de l'opinion publique, à l'éducation et à l'engagement de ressources en faveur de la recherche et des traitements. Étant donné que ces 15 dernières années, le taux de prévalence de la maladie, qui risque de multiplier par deux le taux de mortalité dans les 20 prochaines années, a encore augmenté, il est impératif que la communauté internationale unisse ses forces pour lutter contre cette pandémie.

Chaque année, entre 300 et 500 millions de personnes sont exposées au paludisme, et plus d'un million d'individus en meurent, soit un décès toutes les 30 secondes. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 90 % de ces décès se produisent en Afrique subsaharienne, et la majorité des victimes sont des enfants de moins de 5 ans, ce qui fait que près de 3 000 enfants meurent chaque jour dans cette région. De plus, les femmes enceintes constituent le deuxième groupe de victimes le plus touché. Le paludisme demeure aujourd'hui une menace majeure pour la sécurité humaine. En raison du coût de la prévention et du traitement, ceux qui vivent dans la pauvreté sont les plus vulnérables à cette grave maladie.

Un grand nombre d'individus dévoués, en particulier le personnel de santé qualifié, s'emploie dans les centres de santé primaire et au sein de diverses organisations à caractère confessionnel dans nombre des régions les plus touchées à prendre en charge et à bien soigner les personnes ayant contracté la maladie. Ces personnes effectuent, souvent dans l'ombre, des actes héroïques pour soigner ceux qui en ont besoin.

Si nous voulons vaincre cette maladie, notre attention doit rester axée sur la recherche, la prévention et le traitement. Nous savons que l'on peut réduire la transmission du paludisme en empêchant les piqûres de moustiques et en maîtrisant la population de moustiques. À cet égard, il semble opportun de rappeler la Déclaration d'Abuja, qui, entre autres choses, appelle à la mise en place de mécanismes permettant de faciliter la fiabilité des informations fournies aux décideurs aux différents niveaux épidémiologiques afin que les autorités sanitaires puissent élaborer des stratégies de contrôle et de surveillance appropriées.

Les personnes doivent pouvoir bénéficier d'un dépistage et de traitements sûrs et peu coûteux, voire gratuits si nécessaires. Les bons diagnostics sont disponibles et les personnes infectées peuvent pleinement guérir si on leur en donne les moyens. Des efforts devraient donc être déployés pour que toutes les personnes touchées aient accès au traitement approprié.

Il faut continuer de consacrer des ressources aux recherches menées actuellement pour élaborer des vaccins qui soient à la fois nouveaux, sûrs et rentables, ainsi que des traitements destinés aux personnes infectées. Le succès de ces efforts ne manquera pas de se traduire par la réduction progressive du nombre total des cas de paludisme.

Ma délégation appelle en particulier l'attention sur les efforts positifs déployés pour aider ceux qui en ont besoin. Il convient de rappeler l'importance que

revêtent l'éducation des familles et la nécessité de les aider à prendre soin de leurs proches ayant contracté la maladie. De nombreuses organisations catholiques sont actives sur le terrain et mettent en œuvre des campagnes à la fois vastes et ciblées. En outre, elles forment des groupes communautaires afin qu'ils puissent éduquer les parents et les personnes qui s'occupent des jeunes enfants qui ont contracté le paludisme.

Sans ignorer d'autres maladies infectieuses graves comme le VIH/sida et la tuberculose, qui exigent tout autant d'attention, nos efforts pour lutter contre le paludisme ne doivent pas passer au second plan. De toute évidence, la communauté internationale doit rester engagée dans la lutte pour combattre toutes les maladies qui menacent la vie et la sécurité humaines.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Notre débat a été à la fois large et riche en informations et il a permis de maintenir, au sein de l'Assemblée, l'élan permettant de mieux comprendre et de mieux appuyer le développement de l'Afrique.

J'ai été particulièrement rassuré par l'accent qu'ont mis les orateurs sur la dégradation de l'environnement financier international dans lequel nous travaillons et dans lequel l'Afrique se bat pour trouver la place qui lui revient dans le monde. Les orateurs ont souligné que la crise financière mondiale actuelle ne devait pas saper le financement, la coopération technique et l'ouverture des marchés du Nord sur lesquels les Africains comptent beaucoup.

La solidarité manifestée par les pays industrialisés, notamment les représentants de l'Europe, et les pays en développement d'Amérique latine, des Caraïbes, et de la région de l'Asie et du Pacifique, met en lumière l'engagement vigoureux qu'est venu renforcer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La coopération Sud-Sud est plus étroite que jamais. Les représentants de l'Afrique ont dit clairement qu'ils souhaitaient jouer un rôle de chef de file dans le processus complexe consistant à instaurer la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et assurer le développement en Afrique par le biais des initiatives régionales et nationales inspirées dans une grande mesure par le NEPAD.

Le NEPAD, comme on l'a signalé, a créé un processus de direction efficace pour mobiliser les partenaires de développement sur des questions telles que les accords commerciaux internationaux, l'allègement de la dette et l'aide publique au développement. Les orateurs ont également constaté que les progrès seraient plus rapides si les pays du G8 inversaient la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et honoraient la promesse qu'ils avaient faite de doubler l'aide publique au développement à l'Afrique d'ici à 2010.

En outre, comme le recommande le rapport du Secrétaire général, les pays africains devraient consacrer davantage de ressources aux priorités du NEPAD et encourager la participation du secteur privé à des projets de partenariat, notamment les projets publics-privés concernant l'infrastructure. Le rapport recommandait également de lancer une révolution verte en Afrique et d'améliorer la gouvernance économique et politique par le biais du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, innovation que l'on considère comme étant à l'origine d'un environnement propice à la gouvernance et à la responsabilisation.

Le rapport du Secrétaire général consacré aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique note que l'Afrique a déployé des efforts soutenus pour promouvoir la paix et accroître son attachement aux processus démocratiques et à la bonne gouvernance ces 10 dernières années.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et d'autres structures au niveau régional jouent un rôle croissant dans le cadre de la médiation des différends entre pays africains et dans les pays africains. Ces mécanismes ont également permis aux Africains d'aborder les problèmes terribles liés à la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Notre débat nous rappelle toutefois la grande complexité des problèmes auxquels se heurte l'Afrique. Aujourd'hui, nous avons consacré une attention particulière au rapport sur la campagne contre le paludisme qui touche directement la moitié de la population mondiale. La réalité tragique, c'est que 91 % des décès causés par cette maladie se produisent en Afrique. Il est indispensable que les donateurs continuent de fournir le financement nécessaire pour

réduire ce taux de mortalité de moitié d'ici à 2010 et atteindre les objectifs fixés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Notre débat doit être considéré dans le contexte plus large et actuel des préoccupations particulières de l'Assemblée générale à l'égard de l'Afrique. Il suit de près la Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, qui s'est tenue le 22 septembre, et la manifestation de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, tenue le 25 septembre, qui s'est concentrée une fois de plus sur l'Afrique. Nous approfondirons ce processus lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui aura lieu à la fin novembre.

De toute évidence, l'environnement financier international qui se dégrade fait ressortir combien il est urgent que la communauté internationale élabore un plan stratégique mondial qui examine aussi bien les causes non résolues de la poursuite des conflits violents sur le continent que la nécessité d'adopter une approche dynamique pour régler les nouveaux problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent. En tant que Président, je suis résolu à travailler avec les États Membres pour promouvoir un tel effort.

À chaque occasion, nous sommes témoins de l'apparition de nouveaux dirigeants africains qui œuvrent pour veiller à ce que les Africains soient les premiers à récolter les fruits du développement de l'Afrique. Nous appuyons évidemment ce nouveau paradigme. Je crois que le Représentant permanent adjoint de la Chine l'a dit très clairement en nous conseillant d'écouter les voix de l'Afrique, de respecter les vues africaines, de tenir compte des préoccupations africaines et d'appuyer les efforts que l'Afrique déploie pour mettre en œuvre ses propres programmes. C'est là notre responsabilité collective et il est gratifiant de voir à quel point cela est pris au sérieux.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 57 a) et b) et 43 de l'ordre du jour.

Point 108 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapport du Secrétaire général (A/63/213)

Projet de résolution (A/63/L.5)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais à présent faire quelques observations relatives à l'examen de ce point de l'ordre du jour. L'abolition de la traite transatlantique des esclaves en 1808 semble dater de loin et remonter à une époque ancienne. Cependant, je considère que la plupart d'entre nous reconnaissent combien il importe de porter ce fait historique à l'attention de l'Assemblée générale et du monde.

L'abolition de la traite des esclaves, qui a traversé l'Atlantique, de l'Afrique à l'Europe, à l'Amérique latine et à l'Amérique du Nord durant des centaines d'années, n'a pas réellement mis fin à l'esclavage. Cependant, elle a été une étape importante vers son interdiction et l'une des premières décisions prises par la communauté internationale de s'unir pour combattre la traite des esclaves, activité violente et ô combien lucrative.

C'est un drame de voir que la traite des esclaves, et l'esclavage proprement dit, bien qu'ils soient en grande partie invisibles, continuent d'affliger aussi profondément notre monde aujourd'hui.

Cette année, le 25 mars, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a été commémorée pour la première fois. J'ai toujours prôné l'importance du pardon et de la réconciliation. La traite des esclaves constitue cependant l'un des crimes contre l'humanité que nombre d'Africains ont eu la générosité de pardonner, mais qu'aucun d'entre nous, où que ce soit dans le monde, ne devrait oublier.

La traite des esclaves, comme on le reconnaît généralement, était une institution qui a non seulement dévasté un continent, mais également empoisonné les racines de sociétés nouvelles et anciennes par sa présence corrosive. Nous continuons tous de souffrir des conséquences de cette exploitation, certains d'entre nous, évidemment, beaucoup plus que d'autres.

L'esclavage perdure dans presque toutes les sociétés du monde, souvent de manière invisible et tolérée à l'échelle internationale.

L'esclavage était un modèle socioéconomique traitant les personnes comme des marchandises, un système de relations sociales fondées sur la domination

et le traitement dénigrant des personnes, l'une des pires formes de discrimination et d'exclusion sociale. L'esclavage transatlantique a été durant des siècles un fléau pour le monde. Des millions de personnes ont perdu la vie durant la longue marche à travers l'Afrique et la traversée ultérieure de l'Atlantique. Des millions de personnes étaient exploitées dans des conditions brutales, et sur leurs épaules et leurs vies a été édifiée une société étrangère qui les a exclues et leur a refusé leur condition d'êtres humains.

Il y a 60 ans, l'Assemblée générale a proclamé, à l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et à l'article 2 que

> « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre question … ou de toute autre situation ».

Puis, en 1955, la Convention relative à l'esclavage est entrée en vigueur.

Plus tard, en 2001, nous avons adopté la Déclaration de Durban, qui souligne que

> « l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique, et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences ».

L'adoption de tous ces instruments est le résultat de luttes titanesques pour éliminer des esprits et des systèmes normatifs la domination impériale et faire admettre que les droits de l'homme sont les droits de toutes les personnes.

Alors que nous commémorons l'abolition de l'esclavage, nous devons reconnaître que les pays riches ont assis les fondements de leur économie sur la sueur et la vie de millions d'esclaves africains. Nous, les États, ne pouvons pas nous contenter de supprimer l'esclavage des systèmes juridiques, nous devons repérer les nouvelles formes d'esclavage, les combattre et les éliminer de la planète, tout comme leurs conséquences que sont le néocolonialisme, les systèmes de discrimination, les inégalités économiques, les exigences des organismes multilatéraux de fournir les réserves et les ressources naturelles au titre du paiement des intérêts d'une dette extérieure immorale.

Au XIX^{e} siècle, et même au XX^{e} siècle, de nombreuses lois abolitionnistes prévoyaient des compensations en faveur des propriétaires d'esclaves. Aujourd'hui, nous, les États, devons envisager différentes formes de compensation pour les outrages culturels, économiques et sociaux faits aux pays africains. Il faut établir des plans et des stratégies systématiques de compensation matérielle, morale et éthique. Nous ne devons pas uniquement nous limiter à une indemnisation financière, parce qu'il ne s'agit pas de payer et d'oublier. Jamais nous ne devons oublier et retomber dans cette infamie. Nous devons demander pardon et reconnaître avec lucidité les dégâts commis par une partie de l'humanité. D'autre part, il faut l'accepter, non de manière passive, mais par une acceptation active et porteuse de changement. Comme nous le disent aujourd'hui les peuples africains : nous voulons être les artisans et les protagonistes de nos modèles politiques et de notre développement humain et libérateur.

Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.5.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du groupe des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) représentés à l'ONU, du Groupe des États d'Afrique et d'autres États Membres coauteurs de ce texte, pour présenter aujourd'hui, pour adoption, le projet de résolution A/63/L.5, intitulé « Mémorial permanent en

souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui est essentiellement d'ordre procédural, vise à tenir compte des faits récents intervenus depuis l'adoption de la résolution 62/122, en décembre dernier. Il y a deux ans, nous avons reconnu ici même que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves marquaient l'un des moments les plus tragiques de l'histoire de l'humanité. Nous avons rappelé le déplacement forcé de plus de 18 millions de personnes, sur une période de 500 ans, d'Afrique vers les Amériques, y compris les Caraïbes, les États-Unis, le Brésil et d'autres parties de l'Amérique latine, ainsi que vers l'Europe.

Le 25 mars a été déclaré Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, à compter de 2008. Dans ce contexte, au nom des États membres du CARICOM, je souhaite remercier le Secrétaire général pour la mise à jour fournie dans son rapport (A/63/213) sur les activités organisées cette année pour commémorer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec vous, Monsieur le Président, avec le Secrétaire général et avec le Département de l'information en vue des commémorations du 25 mars 2009.

Cette date revêt une importance historique puisque c'est le 25 mars, il y a quelque 200 ans, que les partisans de l'abolition virent leurs inlassables efforts enfin récompensés par l'adoption par le Parlement britannique de la loi abolissant la traite transatlantique des esclaves dans l'Empire britannique, décision qui serait suivie de la fin de l'esclavage dans le monde entier. Cette journée annuelle de commémoration, liée aux résultats obtenus par les abolitionnistes, vient compléter la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition instituée par l'UNESCO, dont la date de célébration, fixée au 23 août, souligne à juste titre la contribution historique importante des esclaves d'Haïti eux-mêmes, qui ont organisé la résistance contre l'esclavage et ont été les instigateurs de leur propre émancipation.

En 2001, la communauté internationale s'est réunie en Afrique du Sud à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue sous les auspices de l'ONU et a abouti à ce qu'on appelle communément la Déclaration de Durban. Nous envisageons le mémorial permanent dans un contexte plus large, comme une mise en œuvre partielle du paragraphe 101 de la Déclaration de Durban, qui appelle entre autres la communauté internationale à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage. Nous avons par conséquent cherché, dans le troisième alinéa du préambule, à réaffirmer l'engagement pris par les États en 2001.

Nous ne saurions manquer de nous rappeler la nature horrible et déshumanisante de l'esclavage et du commerce des esclaves. Les captifs étaient détenus et transportés comme de la marchandise humaine, entassés dans les soutes fétides des navires comme du simple bétail et emmenés de l'autre côté de l'Atlantique vers le soi-disant Nouveau Monde. Ils étaient émasculés, vendus, dépouillés de leur culture, marqués au fer rouge du nom de leur propriétaire. Ces images terribles heurtent encore les consciences, attestant l'ampleur de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. C'est pourquoi, nous avons jugé approprié de souligner, dans le cinquième alinéa du préambule, l'importance qu'il y a à éclairer les générations futures sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Le mémorial permanent témoignera de l'une des plus horribles tragédies de l'histoire moderne, souvent oubliée. Il rappellera la lutte et la victoire contre l'esclavage et la déshumanisation d'une seule race pendant cinq siècles à des fins économiques, ainsi que l'héritage laissé par cette tragédie; d'où le thème « Reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ». Nous considérons l'édification de ce mémorial à l'ONU comme un symbole fort de ce que l'Organisation représente : la promotion et la préservation de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains, principes qui occupent une place centrale dans la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de l'importance du mémorial permanent pour l'humanité et de la nature universelle d'un tel monument, nous estimons qu'il devrait être placé à un endroit bien visible, qui serait accessible non seulement aux représentants de l'Organisation, mais aussi aux visiteurs. Nous avons donc cherché à préciser les termes employés dans la résolution précédente, qui parle de l'enceinte de l'ONU. En effet,

il est largement reconnu que l'emplacement le plus approprié pour un monument d'une si grande importance serait un endroit bien visible, auquel les délégations, le personnel de l'Organisation et les visiteurs pourraient facilement accéder, tel que l'esplanade de l'entrée des visiteurs. Ici, le mémorial sera véritablement accessible à tous les peuples et à toutes les nations.

À travers le projet de résolution, l'Assemblée appuiera la création du comité d'États intéressés, mentionné au paragraphe 2 du dispositif, chargé de superviser le projet de mémorial permanent. Le comité se compose d'États de toutes les régions géographiques de l'ONU. Point important, les États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine jouent un rôle de premier plan dans les travaux du comité, et la Jamaïque a déjà été élue pour en assurer la présidence. En outre, le comité, compte tenu de son caractère inclusif, coopère avec des partenaires non étatiques tels que le Secrétariat, l'UNESCO, le Centre Schomburg et des représentants de la société civile.

M. Siles Alvarado (*Bolivie*), *Vice-Président, assume la présidence.*

Un fonds de contributions volontaires, le Fonds pour le mémorial permanent, établi conformément à la résolution 62/122, a été créé sous la garde de la Mission permanente de la Jamaïque en vue de réaliser le mémorial. Cependant, pour assurer davantage de transparence et renforcer notre responsabilité en matière de gestion du Fonds, il est proposé que celui-ci soit supervisé par le comité dans son ensemble. Dans le même temps, le comité s'efforce actuellement d'examiner, avec le Secrétariat, des méthodes visant à assurer une gestion transparente du Fonds d'une manière qui serait acceptable par tous les États Membres.

En réponse aux questions portant sur les incidences financières de l'adoption du projet de résolution, je voudrais affirmer catégoriquement que le projet de mémorial permanent n'aura aucune incidence budgétaire. Nous espérons que le mémorial permanent deviendra une réalité grâce aux généreuses contributions apportées volontairement par les États Membres, ainsi qu'aux activités de collecte de fonds qui pourraient être organisées par le comité. Au nom du groupe des États de la CARICOM, je souhaite donc prendre note, avec gratitude, des contributions et des promesses déjà transmises au Fonds par les États Membres, tout en encourageant les États Membres et les autres parties intéressées à se joindre à cet important effort.

Nous voudrions également remercier sincèrement le Secrétaire général, le Secrétariat et les membres du comité pour le soutien, les conseils techniques et l'aide inestimables qu'ils ont apportés en vue de l'exécution du projet de mémorial permanent.

Le racisme, la discrimination raciale et les préjugés continuent de jeter une ombre destructrice sur les sociétés de toute la planète, et leurs racines et leurs liens avec l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves sont clairement établis; d'où l'appel à l'action lancé par les États.

C'est dans ce contexte que, au paragraphe 6, nous demandons à nouveau aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait, comme nous les en avons priés dans la résolution 61/19 du 28 novembre 2006, d'élaborer des programmes éducatifs pour enseigner et inculquer aux générations futures, y compris par le biais des programmes scolaires, les enseignements, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général qui nous rend compte des dernières activités du Secrétariat pour établir, pour la première fois, un programme d'action éducative destiné à mobiliser, entre autres, les établissements d'enseignement et la société civile sur la question de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage. Nous pensons que cela aidera à faire face à l'ignorance et au manque de connaissances, en particulier parmi les jeunes, quant aux effets et aux conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves. Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en collaboration avec l'UNESCO et s'appuyant sur son projet de la Route de l'esclave, de poursuivre le programme d'action éducative destiné à inculquer aux générations futures une meilleure compréhension des causes, des conséquences et des enseignements de la traite transatlantique des esclaves et à les sensibiliser aux dangers du racisme et des préjugés.

L'Assemblée générale, par l'adoption par consensus de cet important projet de résolution, reconnaît les effets persistants de l'esclavage et de l'horrible traite transatlantique des esclaves sur la diaspora africaine et ses descendants. Nombre de ces

descendants sont présents dans cette assemblée aujourd'hui. Cela donne davantage d'importance à ce que nous faisons alors que nous nous préparons à commémorer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ultérieurement cette année. Cela permettra de lancer de façon pratique et délibérée un programme d'action éducative visant à faire face aux dangers que représentent le racisme et les préjugés qui continuent de menacer le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour terminer, le Groupe des États Membres de la CARICOM remercie sincèrement les nombreux coauteurs et les membres qui adhèrent au projet de résolution et nous invitons maintenant l'Assemblée générale à appuyer résolument son adoption afin de mener à bien le processus entamé en 2006 au sein de notre Organisation des Nations Unies.

M. Muita (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique est heureux d'appuyer cet important projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui (A/63/L.5), au moment où nous allons à la fois le présenter et le soumettre au vote de cette Assemblée. Tout d'abord, nous tenons à remercier sincèrement le Groupe des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour leur initiative et leurs efforts qui nous ont permis de réfléchir à nos actes passés, à notre capacité extraordinaire de survivre et de surmonter l'adversité et à notre action collective pour mettre un terme à cet aspect le plus immoral et déshumanisant de l'histoire.

Au nom des États Membres du Groupe des États africains, je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour son rapport mis à jour sur les activités menées en début d'année afin de célébrer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous serons heureux de travailler avec le Président, le Secrétaire général et le Département de l'information sur des manifestations commémoratives semblables, l'année prochaine.

Le 25 mars 1807, la Grande-Bretagne a officiellement aboli la traite des esclaves et a mis formellement un terme à l'une des expériences les plus horribles que l'humanité ait connue. Cette action a, par la suite, été suivie séparément par différentes puissances de l'époque. Malgré cette action apparemment noble, l'esclavage est resté dans les faits toléré, excusé et perpétré. L'homme a continué de réduire l'homme en esclavage, le considérant comme un bien personnel et le privant ainsi de toute dignité. La lutte pour ses droits et pour retrouver sa dignité humaine a été marquée par de grands risques, des dangers et des sacrifices. Il a fallu des efforts collectifs et un grand courage pour lutter contre l'esclavage et le vaincre. Grâce à nos débats sur ce thème, l'humanité tourne la page sur un passé en effet très douloureux. Des enseignements utiles peuvent être tirés de ces actions qui ont eu lieu il n'y a pas si longtemps. Mis à part les abolitionnistes, les héros méconnus de cette histoire restent les esclaves eux-mêmes.

Nous faisons face à de nombreux défis aujourd'hui. Nous pouvons nous inspirer de ceux qui se sont unis contre la traite des esclaves et contre l'esclavage il y a un peu plus de deux siècles. Leurs efforts collectifs ont été couronnés de succès par le passé et nous pensons qu'ils sont les meilleurs moyens de relever nos défis. Le projet de résolution propose la construction d'un mémorial permanent à l'ONU pour rappeler de façon permanente l'inhumanité de l'homme envers son prochain et pour agir comme une mise en garde contre cette horrible institution qui ne devrait plus jamais exister au sein de notre société.

Le mémorial permanent consacré aux victimes de la traite transatlantique des esclaves et à l'esclavage ne permettra jamais de racheter les terribles souffrances de l'humanité ; mais c'est un symbole de notre reconnaissance envers tous ces héros qui, avec persévérance, se sont dressés contre l'injustice et ont risqué leur vie, qui ont lutté contre l'esclavage et pour la liberté, tout comme ceux qui ont été victimes de ce traitement cruel et inhumain que leur ont infligé les profiteurs sans scrupule, les propriétaires d'esclaves et les sociétés injustes. Le mémorial permanent nous rappellera les actions héroïques des esclaves, des abolitionnistes et de nombreux hommes et femmes de conscience qui sont méconnus et qui ont bravé ce grave danger et cette adversité.

Le mémorial permanent sera le symbole d'une mémoire, d'une histoire, d'un voyage lors d'une époque difficile, des atrocités de la « traversée du Milieu », de la cruauté du voyage transatlantique et des camps d'esclaves à l'arrivée. Le mémorial servira aussi de ressource pédagogique et sera une source d'apprentissage tout au long de la vie. Ce sera une reconstruction du passé qui permettra de forger l'avenir. Il rappellera constamment la vulnérabilité de l'humanité.

Le mémorial permanent rappellera également les défis que nous devons relever à ce jour. Des tares telles que le racisme, la xénophobie et la discrimination, qui ressemblent tous à l'esclavage, ont commencé à resurgir. On a assisté à des cas de préjugés, d'incitation à la haine et des actes de violence inspirés par la haine au sein de nos sociétés. Nous sommes appelés à adopter une position ferme et à rejeter toute notion de suprématie ou d'idéologie suprématiste. Nous devons nous protéger contre le risque de retomber dans la barbarie.

En adoptant ce projet de résolution, nous soulignerons l'importance qu'il y a à mieux comprendre la traite des esclaves et l'esclavage en général. Nous nous engagerons à faire en sorte que ces informations sur l'esclavage et la traite des esclaves soient disponibles et diffusées à tous les segments de la société, en particulier grâce aux établissements d'enseignement, afin qu'ils puissent s'associer aux efforts visant à promouvoir une société internationale cohérente basée sur la connaissance et la compréhension de notre histoire. En encourageant l'apprentissage de l'histoire de l'esclavage, nous réduirons le danger de commettre les mêmes erreurs à l'avenir.

La construction d'un mémorial permanent exige des ressources et nous invitons la communauté internationale à s'associer à cet effort et à faire des dons généreux pour que nous puissions préserver cette mémoire. Ces ressources seront utilisées à bon escient. Je recommande instamment de nous associer aux sages paroles du prix Nobel nigérian, le professeur Wole Soyinka, qui a dit qu'« un peuple qui ne préserve pas sa mémoire est un peuple qui a renoncé à son histoire ». Donnons un nouvel élan à l'expression « plus jamais ».

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui du Groupe des États d'Afrique au projet de résolution et à la construction d'un mémorial permanent rendant hommage à toutes les victimes de la traite des esclaves, aux abolitionnistes courageux et aux efforts d'action collective qui ont conduit à l'abolition de la traite des esclaves et de l'esclavage. Je demande à tous les États Membres d'appuyer l'adoption de ce projet de résolution.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations qui ont été faites par les représentants du Guyana, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes, et du Kenya, au nom des 54 membres du Groupe des États d'Afrique.

C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole sur le point 108 de l'ordre du jour, « Suivi de la célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Chacun sait que l'histoire de ma propre région est profondément marquée par les séquelles de l'esclavage, puisqu'elle a commencé à être colonisée par les Espagnols au XVI^{e} siècle. La plupart des pays des Caraïbes sont ensuite restés sous le joug colonial britannique pendant plus de 300 ans. Pendant la période coloniale, les ports de notre région ont vu arriver de nombreux navires transportant des centaines de milliers d'Africains d'une rive à l'autre de l'Atlantique afin d'alimenter les marchés avides de main-d'œuvre créés par les propriétaires britanniques de plantations alors au pouvoir.

Il aura fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves sont des crimes contre l'humanité. Pourquoi revenir sur un événement qui a eu lieu il y a si longtemps, nous dit-on? Mais pour nous, peuples des Caraïbes et d'Afrique, 200 ans, ce n'est pas si lointain. En tant que descendants de ceux qui ont vécu et sont morts pendant cette période de 500 ans, nous avons le devoir solennel de veiller à ce que leur mémoire soit honorée et à ce que leur souffrance ne soit jamais oubliée.

Il faut aussi rappeler que parmi les pires séquelles de l'esclavage et de la traite des esclaves se trouvent l'apartheid et le racisme, qui ont perduré en Afrique australe jusqu'à la fin du XX^{e} siècle. Il n'a été possible de venir à bout de ces fléaux que grâce à l'esprit indomptable et à la révolte des peuples de l'ensemble du continent africain, qui ont lutté contre la déshumanisation et les épreuves qu'ils subissaient.

En conséquence, c'est animés par notre sens du devoir et avec une humilité profonde que nous cherchons à honorer la mémoire de nos ancêtres qui furent amenés dans la région des Caraïbes du fait de la traite transatlantique des esclaves. Nous sommes fermement convaincus que l'idée d'un mémorial permanent qui avait été avancée par le Président de la Communauté des Caraïbes et entérinée par l'Assemblée générale l'an dernier devrait être considérée comme une source tangible d'espoir et

comme un moyen de commémorer les luttes menées par les opprimés pour s'affranchir du joug colonial.

Je saisis cette occasion pour remercier les membres du comité qui a été créé pour superviser le projet du mémorial permanent d'avoir élu la Jamaïque pour assurer la présidence et la gestion provisoire du fonds d'affectation spéciale. Nous remercions le comité de la confiance qu'il a placée en nous. Nous nous efforcerons d'atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire la réalisation du projet de façon efficace et performante. J'insiste sur ce point car par l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous cherchons à élargir ces responsabilités alors même que le comité de surveillance étudie avec le Secrétariat des modalités de fonctionnement garantissant une plus grande transparence et responsabilité, d'une manière que tous les États Membres jugent acceptable.

Avec la permission des membres, je voudrais aussi remercier sincèrement les gouvernements des pays qui ont déjà versé des dons au fonds du Mémorial permanent. Nous apprécions hautement ces marques de solidarité et la reconnaissance du lourd héritage de cette sombre période de l'histoire. À cet égard, je tiens à remercier publiquement les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, l'Australie, le Belize, le Botswana, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, Haïti, le Luxembourg, le Mozambique, la Namibie, le Portugal, le Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, la Syrie, la Turquie et, bien sûr, mon propre pays, la Jamaïque. Nous ne doutons pas que d'autres pays suivront leur exemple et apporteront une contribution au fonds du Mémorial permanent.

Avant de terminer, je voudrais aussi mentionner plus particulièrement les pays qui ont à ce jour annoncé des contributions : le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et, bien sûr, le Royaume-Uni.

Enfin, j'attends avec intérêt de collaborer avec le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Département de l'information et d'autres États Membres dans le cadre des préparatifs de la commémoration annuelle de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves, qui aura lieu le 25 mars.

M^me^ Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : La traite transatlantique des esclaves africains a constitué l'une des plus grandes tragédies de l'histoire de l'humanité et la plus dramatique violation des droits de l'homme qui ait jamais été perpétrée, de par son ampleur et sa durée. De 1450 à 1850, 12 millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains furent arrachés à leurs foyers, vendus comme esclaves et obligés à traverser l'Atlantique, de leurs pays d'origine au continent américain, et plusieurs millions d'autres trouvèrent la mort pendant le trajet. Pour chaque esclave transporté et vendu, il en mourait trois. Plus de 60 000 voyages furent nécessaires. Considérée par beaucoup comme la plus grande déportation humaine de l'histoire, la traite transatlantique des esclaves a eu un effet irréversible sur la population africaine réduite en esclavage car, hormis certains petits groupes, des millions d'Africains n'ont jamais pu regagner leurs pays d'origine.

Néanmoins, le crime de la déportation forcée ne fut pas suffisant. Le commerce négrier s'accompagnait d'une forte idéologie raciste. Les Noirs étaient catalogués comme des êtres inférieurs, fréquemment comme des animaux, sans même pouvoir être considérés comme des sujets de droit. Par conséquent, ils étaient traités juridiquement comme des choses.

À Cuba, il reste des séquelles très profondes de cet épisode sordide. Pendant les XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, 1 300 000 Africains furent transportés de force à Cuba pour être asservis dans les plantations ou pour assurer des services de nature diverse. Pendant la période coloniale dans notre pays, tant les Africains que leurs descendants ont subi les affres du racisme, de la discrimination, de l'absence totale de droits et de la marginalisation, y compris après la prohibition de l'esclavage dans la deuxième moitié des années 80 du XIX^e^ siècle. Malheureusement, Cuba ne fut pas le seul pays du continent américain à être victime de la traite transatlantique des esclaves. Des histoires semblables à l'histoire cubaine se sont répétées sur la quasi-totalité du continent et dans les Antilles.

Le « commerce triangulaire » de la traite des esclaves a été une composante essentielle de l'exploitation acharnée et de l'appauvrissement du continent africain ainsi que de la cruelle discrimination subie pendant des années par leurs descendants dans l'hémisphère occidental. Le négoce inhumain du commerce des esclaves n'a servi que les intérêts des métropoles coloniales qui ont lancé, développé et maintenu ce système pendant des siècles. Son existence a eu des conséquences néfastes pour le développement économique des seules zones affectées, en particulier

sur le continent africain frère, le plongeant dans plusieurs siècles de retard économique et de désorganisation politique qui se sont poursuivis avec la colonisation systématisée, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le partage de l'Afrique au XIX^{e} siècle.

Paradoxalement, beaucoup cherchent aujourd'hui à ignorer, à justifier, ou pire encore, à effacer ce triste chapitre de notre histoire. L'opposition des anciennes métropoles coloniales à toute formule visant à payer une dette historique à ceux qui ont souffert de l'esclavage durant des siècles s'est exacerbée.

Ceux qui ont bâti d'énormes fortunes avec la sueur et le sang des esclaves et qui ont plongé nos pays dans les conséquences néfastes des économies de monoproduction et de monoculture ne peuvent pas se laver les mains aujourd'hui de leur sombre passé en s'autosuggérant une amnésie historique, sur fond de mondialisation néolibérale, où les riches – les mêmes que ceux du passé – sont devenus plus riches et nos pays réduits à l'exclusion et à l'appauvrissement.

Cuba accorde beaucoup d'importance aux efforts de l'ONU pour combattre le racisme et la xénophobie, et en particulier aux actions convenues à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en août et septembre 2001, pour accorder l'attention voulue aux besoins des victimes et aux descendants des victimes de l'esclavage, de la traite des esclaves, de la servitude imposée aux peuples autochtones et du colonialisme.

En dépit du blocus économique, commercial, et financier implacable imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis depuis plus de quatre décennies, Cuba a élaboré et continue d'élaborer des programmes de coopération avec les nations sœurs d'Afrique, des Caraïbes, et d'autres pays du tiers monde, dans le cadre d'un effort commun pour inverser les conséquences de la traite des esclaves et d'autres périodes noires du colonialisme et du néocolonialisme.

Nous continuerons d'insister pour que l'esclavage et la traite transatlantique des Africains soient déclarés crimes contre l'humanité et que les descendants des victimes de ces pratiques criminelles, tout comme les victimes du colonialisme et de l'exploitation génocidaire des peuples autochtones, reçoivent les réparations et les dédommagements qu'ils méritent, en tant que mesure de justice historique attendue de longue date.

La commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves est aussi l'occasion de rappeler les formes modernes d'esclavage : la traite des personnes, la prostitution forcée, le travail forcé dans des conditions d'esclavage et l'emploi des enfants dans le trafic de drogue international. Ces formes d'esclavage continuent de prospérer aujourd'hui, essentiellement en raison de la discrimination, de l'exclusion sociale et de la vulnérabilité exacerbée par la pauvreté. La communauté internationale doit être consciente de ce fait. Leur éradication doit être notre objectif à tous.

M. Chabar (Maroc) : D'emblée, et puisque c'est la première fois que je prends la parole en plénière, je voudrais féliciter M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session et pour les diverses initiatives qu'il mène afin de mobiliser les États Membres pour faire face aux défis de l'heure. Ses qualités de sagesse et son érudition sont mises à contribution pour fédérer et rassembler la communauté internationale pour cheminer vers un monde plus sûr, plus juste et plus humain. Qu'il soit assuré du soutien de ma délégation.

Le Royaume du Maroc s'aligne sur la déclaration faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe africain, et souhaiterait ajouter les éléments suivants.

Aujourd'hui le souvenir et la mémoire se conjuguent puisque l'Assemblée générale adoptera une résolution phare à l'initiative des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) portant création d'un mémorial permanent des victimes de l'esclavage et du commerce transatlantique des esclaves.

Le Royaume du Maroc se félicite de cette décision par laquelle la communauté internationale s'érige d'une seule voix contre l'oubli d'un des épisodes les plus sinistres de l'humanité durant lequel des millions d'Africains ont été déportés, quatre siècles durant, vers le « Nouveau Monde » et ont été réduits en esclavage, un commerce lucratif pour le développement des Amériques et de l'Europe. Des estimations évaluent les chiffres : les différentes traites négrières ont coûté la liberté à environ 25 à 30 millions de déportés, sans compter les morts sur les navires,

dont plus de 17 millions pour la seule traite transatlantique.

En cette occasion solennelle, nous nous remémorons, non sans émotion, le combat et la ténacité des abolitionnistes dont les noms restent à jamais inscrits en lettres indélébiles dans le panthéon de l'histoire : Toussaint Louverture, Frederick Douglass, William Wilberforce, Harriet Tubman et Victor Schoelcher.

La mise en place du mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage offrira aux États Membres de l'ONU, au personnel de notre Organisation et aux visiteurs un lieu, somme toute un symbole, les invitant à réfléchir sur les causes historiques, le mode opératoire et les conséquences de cette tragédie inqualifiable qu'a constitué l'esclavage et la traite négrière.

Au-delà de ce devoir de mémoire, il est fondamental de prendre conscience des bouleversements qu'a engendrés ce commerce des âmes sur les différents peuples concernés. La traite négrière, en tant que phénomène migratoire forcé et de grande envergure, a également entraîné les échanges culturels qui ont profondément marqué les meurs et les croyances, les relations sociales et les connaissances sur plusieurs continents.

L'empreinte culturelle des victimes de l'esclavage et la traite négrière transcende des champs aussi variés que la connaissance et des arts comme le patrimoine oral, les genres musicaux, la philosophie, la littérature. Les esclaves ont été, par la force des choses, les vecteurs d'un legs civilisationnel ayant permis la fusion des cultures européennes, africaines, de l'océan Indien, des Caraïbes et des Amériques.

Le Royaume du Maroc, en commémorant « la plus gigantesque tragédie de l'histoire humaine par l'ampleur et la durée », pour reprendre les termes de Jean-Michel Deveau, souhaite revenir sur la légitimation intellectuelle de l'esclavage et son soubassement idéologique : la construction doctrinale d'une identité anti-Noir et son organisation juridique, le Code noir de 1685.

La communauté internationale a le devoir sacré de déconstruire les préjugés raciaux et de combattre les idéologies fondées sur la haine de l'autre et l'intolérance. Ceci passe, bien entendu, par la promotion du dialogue des cultures, des religions et, plus largement, des civilisations. C'est ainsi que le Royaume du Maroc qui prend une part active dans plusieurs initiatives, dont l'Alliance des civilisations, ne cesse d'œuvrer pour promouvoir, tant sur le plan interne qu'international, des valeurs telles que la tolérance, le dialogue et le respect de l'autre.

Ces valeurs ne sont évidemment pas fortuites, elles sont la résultante de l'histoire millénaire du Maroc, qui a vu se chevaucher et s'interpénétrer les identités africaines, arabes, européennes et andalouses.

Nous appelons les différents États à contribuer au financement de ce mémorial, que nous souhaitons comme un témoignage permanent de notre refus de l'exploitation de l'autre, du racisme et de l'oubli. Le Royaume du Maroc, en tant qu'État africain, appelle au resserrement des liens entre les diasporas et l'Afrique et à favoriser l'apaisement et la réconciliation avec les autres par une réflexion objective et sans concession sur les effets de cette stratégie sur les Africains et leurs descendants outre-Atlantique.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe africain en faveur du projet de résolution A/63/L.5 dont l'Assemblée est saisie.

Le Ghana attache une grande importance à ce projet de résolution et est heureux de participer à cette initiative qui reconnaît l'une des pires violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité : l'asservissement et la déshumanisation des personnes d'ascendance africaine durant des siècles.

Nous rendons hommage à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui a joué un rôle moteur dans l'initiative visant à ériger, à un endroit bien en vue dans les couloirs de l'Organisation des Nations Unies, un mémorial permanent en souvenir des fils et filles d'Afrique qui ont péri durant la traversée du milieu, en résistant à l'esclavage ou à la suite des outrages et de l'aliénation qu'ils ont subis dans le nouveau monde. À cet égard, nous apportons, une fois encore, notre appui à la création d'un fonds pour l'érection d'un mémorial permanent afin de mener à bien ce projet.

Le mémorial contribuera considérablement à l'action mondiale pour mettre en œuvre le plan d'action adopté en 2001 à la Conférence mondiale contre le racisme, tenue à Durban, visant à éradiquer le fléau du racisme, de la xénophobie et de la

discrimination. En effet, l'érection de ce monument à l'ONU réaffirmera et confirmera le but de notre noble Organisation : la promotion, la protection et la préservation de la dignité et de la valeur de toutes les personnes.

Nous devons tous veiller à ce que les ressources nécessaires pour la bonne exécution de ce projet soient disponibles grâce à nos généreuses contributions afin que les préparatifs se poursuivent comme prévu.

Pour terminer, le Ghana tient à réaffirmer son appui à cet important projet de résolution.

M. McMahan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ce débat est, en effet, une bonne occasion de rappeler une pratique ignoble qui a dévalué la vie et la dignité humaines. Après la guerre civile qui a cherché à réconcilier les mots et les notions ayant donné naissance à notre république avec la réalité brutale d'une société essentiellement agraire reposant sur le sang et la sueur de l'asservissement humain, le trentième amendement à la Constitution des États-Unis a été adopté le 6 décembre 1865, abolissant officiellement l'esclavage aux États-Unis.

Bien que la traite transatlantique des esclaves ait pris fin il y a des siècles, une forme contemporaine d'esclavage se développe aujourd'hui sous une autre forme : la traite des personnes, ou la traite des être humains. Comme les premiers marchands d'esclaves, les trafiquants d'aujourd'hui utilisent la plupart du temps les mêmes moyens : enlèvement, fraude, menaces et châtiments corporels, en vue, comme au cours des siècles précédents, de forcer hommes, femmes et enfants à travailler et à subir l'exploitation sexuelle.

La traite des être humains est un crime qui ne connaît pas de frontière. Chaque année, on estime à 800 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont victimes de la traite internationale, et des millions d'autres sont victimes de la traite dans leur propre pays. Dans pratiquement tous les pays du monde, y compris aux États-Unis, des hommes, des femmes et des enfants sont victimes de la servitude domestique, exploités par la force à des fins de prostitution et contraints de travailler dans des usines et des ateliers clandestins. Dans certains pays, les enfants sont recrutés de force en tant que soldats. Ces formes de traite des êtres humains représentent, en réalité, un forme moderne d'esclavage.

Les États-Unis ont pris un large éventail de mesures pour faire cesser ces pratiques parce que nous croyons fermement que c'est ce qu'il convient de faire. Nous sommes attachés à la reconnaissance de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, et sommes déterminés à commémorer ses victimes et en réparer les dommages. Nous sommes fiers de coparrainer le projet de résolution de l'Assemblée générale concernant un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, que nous sommes sur le point d'adopter.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les délégations des pays du bassin des Caraïbes pour leur projet de résolution intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (A/63/L.5), coparrainé aussi par la Fédération de Russie. Nous estimons que l'attention accordée par l'Organisation des Nations Unies à ce problème est parfaitement justifiée.

Comme chacun sait, notre Organisation est née à la suite des horreurs qui ont frappé le monde au cours de la Seconde Guerre mondiale. Et même si 150 ans séparent cette guerre de la traite transatlantique des esclaves, les causes sous-jacentes de ces deux événements historiques sont très semblables, à savoir une notion perverse d'une soi-disant supériorité d'un groupe racial ou ethnique. Il nous semble particulièrement important que les auteurs du projet aient inclus cette année dans le texte des dispositions relatives à la sensibilisation aux causes et aux conséquences de la traite des esclaves et aux leçons à tirer de cet héritage. Nous sommes convaincus que la génération actuelle et la génération à venir ne doivent pas oublier ce chapitre tragique de l'histoire de l'humanité.

Il n'est pas si fréquent que l'ONU s'intéresse aux problèmes historiques. En effet, les États Membres se concentrent avant tout sur les questions les plus urgentes et les plus actuelles. Néanmoins, nous avons ici l'exemple d'un cas où un événement historique revêt une importance mondiale; ses effets peuvent être constatés tout au long de l'histoire de l'humanité et il continuera d'avoir de lourdes conséquences sur notre présent et notre avenir.

M^me^ Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, m'associer à la déclaration faite

par le Guyana au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Il y a à peine deux ans que les États membres de la CARICOM, avec le fier coparrainage de nombreux pays, y compris ceux de la patrie de nos ancêtres, l'Afrique, ont proposé à l'Assemblée générale la résolution qui a établi les bases de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. L'adoption de cette résolution était, en effet, un événement historique et, tel que cela a été signalé à l'époque, sa mission était de jeter un pont de deux cents ans à travers les mers et les terres d'Afrique, d'Europe, des Amériques et des Caraïbes.

L'héritage de la traite des esclaves met notamment en lumière la capacité que nous avons tous de prendre des mesures fondées sur des principes, de dénoncer l'injustice et de surmonter la victimisation en vivant, en survivant, en avançant et en pardonnant, en dépit de griefs apparemment insurmontables. L'examen des vies des personnes asservies pendant des siècles aux Amériques et dans les Caraïbes nous éclaire énormément sur notre capacité d'êtres humains de lutter et de garder espoir, même dans les conditions les plus déshumanisantes. La victoire sur l'esclavage démontre que l'esprit humain est capable de sortir de la victimisation, de l'exploitation et de l'oppression les plus cruelles, avec une joie, une créativité et une inventivité exceptionnelles.

L'empreinte indélébile de l'Afrique qui marque tous les aspects de la vie des Caraïbes constitue la trame de notre survie en tant que peuple et sera toujours la source de notre créativité et de notre persévérance. Si l'on se penche sur l'histoire, la notre n'a pas toujours été joyeuse ni radieuse, et pourtant nous sommes ici aujourd'hui dans cet organisme mondial, une fierté et une détermination extrêmes, la même fierté et la même détermination opiniâtre qui ont servi à garantir la survie de nos ancêtres même dans les circonstances les plus cruelles et les plus difficiles. La profondeur de leur humanité, le noyau inflexible de leur spiritualité sont devenus la source de notre vision inaltérable d'un monde paisible qui serait en même temps plein d'espoir, divers, tolérant et progressiste – autant d'éléments essentiels qui doivent étayer l'avenir afin d'assurer la survie de l'humanité.

L'année dernière, afin de faire bien connaître aux générations futures les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage, ainsi que les dangers du racisme et des préjugés, la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/122, qui déclare le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Notre mot d'ordre doit être pour toujours « pour ne pas oublier ».

Pour les mêmes raisons impérieuses, les Bahamas se réjouissent des progrès accomplis dans la campagne en cours visant à établir un Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ici à l'ONU, destiné à témoigner de la tragédie et à faire prendre conscience de ses séquelles. En tant qu'auteur du projet de résolution A/63/L.5, nous tenons à exprimer nos remerciements à la Mission permanente de la Jamaïque pour le rôle central qu'elle a joué pour faire avancer le processus, à réitérer notre appréciation sincère à tous ceux qui ont contribué à cette entreprise et à exprimer notre espoir que beaucoup appuieront ce projet noble et valable. Je suis heureux de souligner que le Gouvernement bahamien a annoncé une contribution au Fonds qui sera versée sous peu.

M. Vishvjit P. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de participer au débat général sur le point à l'ordre du jour intitulé « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Je remercie les États Membres de la région des Caraïbes d'avoir porté ce point important à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. J'appuie pleinement l'allocution prononcée par le représentant du Guyana au nom des États des Caraïbes.

L'ancien Premier Ministre indien Jawaharlal Nehru a qualifié l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves de tragédie infinie. Dans la langue swahili, il y est fait parfois référence sous le nom « Maafa », qui signifie l'holocauste ou un grand désastre. On oublie souvent que le crime tragique de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage a duré plus de cinq siècles. Les experts ont estimé que pendant cette période la traite transatlantique des esclaves a entraîné la perte d'environ 50 millions de vies africaines. Sans cela, la population africaine en 1850 se serait élevée à 100 millions au lieu de 50 millions. La traversée du Passage du milieu est unique dans l'horreur, car au cours de celle-ci au moins une personne sur six, privée de nourriture et du minimum de confort, est morte dans la solitude, l'obscurité et le traumatisme.

L'Inde partage la douleur et la souffrance des pays concernés. Nous nous rappelons notre propre tragédie, le colonialisme et l'exportation de travailleurs sous contrats. Le racisme qui était une dimension inévitable de l'esclavage est devenu partie de la raison d'être du colonialisme. Il y a eu un effet de boomerang. Le nazisme n'était que ce racisme appliqué au sein de l'Europe. Comme l'a dit le grand poète des Caraïbes Césaire, le poison a été distillé lentement dans les veines de l'Europe, et le nazisme, avant d'engloutir l'édifice entier de la civilisation occidentale dans ses eaux rougies, a suinté et dégouliné par toutes les fissures.

Nous nous félicitons de la résolution adoptée par l'Assemblée générale il y a deux ans sur l'abolition de la traite transatlantique des esclaves et de la décision de l'Assemblée générale de la commémorer à l'ONU en organisant, le 26 mars 2007, une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale. Je tiens également à saluer le rapport du Secrétaire général (A/63/213) sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage.

Nous somme honorés de coparrainer le projet de résolution intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Un mémorial permanent symbolisera cette tragédie colossale et restera sous nos yeux comme un souvenir permanent nous poussant à réfléchir et à agir. Nous nous associons à la communauté des Caraïbes pour demander que les États Membres contribuent à ce mémorial et adoptent le projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Avant que nous nous prononcions sur les projets de résolution A/63/L.5, je tiens à annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs : Belgique, Bolivie, Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Honduras, Iraq, Japon, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fédération de Russie, Samoa, Serbie, Slovénie, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, États-Unis d'Amérique et Uruguay.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Je donne maintenant la parole au représentant du Cap-Vert sur une motion d'ordre.

M. Lima (Cap-Vert) : La résolution que nous allons adopter est une importante résolution comme nous l'avons vu à travers les interventions des différents représentants qui sont intervenus sur cette question.

Personnellement, je ne comprends pas que toute l'Afrique puisse être représentée simplement par le nom du pays qui est notre président du Groupe du mois. Je demande que tous les noms des États africains soient portés comme auteurs de cette résolution, et non pas simplement par le représentant du Groupe africain. Je ne comprends pas la décision qui a amené que cette résolution, qui est d'une importance fondamentale pour toute l'Afrique, qu'il n'y ait que le nom du représentant du Président du Groupe africain du mois qui soit mentionné dans cette résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée prend note de la clarification apportée par le représentant du Cap-Vert.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.5, intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.5?

Le projet de résolution A/63/L.5 est adopté (résolution 63/5).

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 108 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président assume la présidence.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres que l'examen du point 41 de l'ordre du jour intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida » qui devait avoir lieu le lundi 3 novembre 2008 a été reporté à une date ultérieure qui

sera annoncée en temps voulu. J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le document A/INF/63/4/Rev.1 a été publié. Il contient une version révisée du programme de travail de l'Assemblée générale ainsi que le calendrier des séances plénières prévues du 22 octobre à décembre 2008.

Je voudrais rappeler aux membres que les listes des orateurs pour les points de l'ordre du jour énumérés dans le document A/INF/63/4/Rev.1 sont ouvertes.

La séance est levée à 12 h 45.